

Montpellier le 16 mai 2012

Marie-Jeanne Verny
Mcf Occitan Université Paul Valéry
Présidente,

Aux élus du Languedoc-Roussillon

Objet : menaces sur l'enseignement public de l'occitan dans l'Académie de Montpellier

Madame, Monsieur le Député,
Madame, Monsieur le Sénateur,
Madame, Monsieur le Conseiller Régional
Madame, Monsieur le Conseiller Général

Au moment où se prépare le dernier CALR (conseil académique des langues et cultures régionales) pour l'année 2011-2012, notre association vient de prendre connaissance d'une série de mesures d'une extrême gravité prises par le Rectorat de l'Académie.

Le CREO et les syndicats membres de droit du CALR ont présenté dans le passé plusieurs motions soulignant les entraves au développement de l'enseignement de l'occitan : manque de personnel, de moyens horaires, de soutien institutionnel dans beaucoup de cas.

En quelques mois la situation s'est brutalement dégradée. Nous apprenons :

- que les moyens spécifiques attribués il y a plus de dix ans par le ministère pour le soutien des langues régionales sont rognés et ouvertement détournés.
- que le demi-poste d'animation pédagogique qui existait depuis 1982 est supprimé.
- que des enseignements sont fermés de façon arbitraire (au lycée Jules Fil Carcassonne, par exemple).
- que les moyens d'action et les prérogatives de la mission académique des langues régionales sont révisés à la baisse.
- que le remplacement des responsables pédagogiques départementaux (conseiller pédagogique et maître formateur) du Gard et de l'Aude partant à la retraite est toujours problématique, malgré le fort mouvement de soutien de janvier dernier et les promesses faites.

Le CREO considère que ces mesures n'ont d'autre but que de démolir l'enseignement de l'occitan dans notre académie, de désorganiser la rentrée en faisant le choix du démantèlement plutôt que celui du développement de sites, en dissuadant les élèves et leurs parents, en décourageant les professeurs (qui sont nombreux à demander leur changement de discipline) et les chefs d'établissements.

C'est l'existence même d'un enseignement de l'occitan dans l'académie qui est aujourd'hui mise en cause. Il est injuste de frapper un tel coup, après tant d'années où le développement a été, malgré toutes les difficultés rencontrées, l'objectif de tous : enseignants, chargés de mission, formateurs, conseillers pédagogiques.

Si le rectorat ne revient pas sur ces décisions, nous ferons connaître par voie de presse la situation inique faite à l'enseignement de l'occitan dans le secteur public de l'académie de Montpellier et le mépris insupportable que révèlent certaines attitudes et stratégies de « terre brûlée ».

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les élus, nous vous demandons de faire connaître au Rectorat votre désapprobation quant aux mesures envisagées. Nous vous invitons également à signer la pétition en ligne.

Annexe : l'enseignement public de l'occitan dans l'académie de Montpellier, un long chemin vers la reconnaissance...

Les circulaires 82-261 du 20 juin 1982 et **82-547** du 30 décembre 1983 (Alain Savary) définissent le cadre de l'enseignement des langues régionales en créant des conseillers pédagogiques en langues régionales pour le premier degré et des chargés de mission pour le second degré. Le principe de l'enseignement bilingue public à parité est énoncé pour la première fois.

Dans l'académie de Montpellier, nomination d'un conseiller pédagogique par département pour l'occitan et d'un chargé de mission académique pour l'animation pédagogique (logé au CRDP).

Arrêté du 19 septembre 1991 création de CAPES de langues régionales, JO du 6 mai 1991 page 8021.

Circulaire 95-086 du 7 avril 1995 (François Bayrou) organise l'enseignement bilingue, le recrutement et la formation des maîtres. « Chaque recteur désignera un chargé de mission d'inspection qui coordonnera les enseignements de langue et culture régionales au sein de l'académie, et assurera la continuité entre les différents niveaux en favorisant le dialogue avec les divers partenaires. »

Dans l'académie de Montpellier :

- **décembre 1996** : le recteur Ferrari nomme une chargée de mission d'inspection (bureau des IPR au rectorat) alors que la mission d'animation pédagogique continue à fonctionner au CRDP.
- **septembre 1999** : création d'un poste d'IMF chargé des langues régionales dans le département de l'Aude.

Circulaire 2001-166 du 5 septembre 2001 et circulaire 2001-167 réorganisent le développement de l'enseignement des langues régionales à l'école, au collège et au lycée et mettent en place l'enseignement bilingue à parité horaire.

Dans l'académie de Montpellier :

- développement des premiers cursus bilingues.
- **juin 2006**. Le recteur Nique met en place un plan de développement académique des langues régionales. 13000 élèves suivent un enseignement de l'occitan dans l'académie (enseignement *de* ou *en* langue régionale) 45 professeurs certifiés, 99 heures spécifiques (5 postes ½ dont la mission d'inspection et le ½ poste d'animation pédagogique).
- **septembre 2008**. Il nomme une nouvelle chargée de mission académique, professeure certifiée d'occitan.
- **décembre 2009**. Signature par le Recteur Philip d'une convention de partenariat avec la Région Languedoc-Roussillon pour le développement concerté des langues régionales dans l'académie, notamment en coordonnant « les actions d'information aux familles, d'édition et d'animation

pédagogiques dans l'Académie afin d'augmenter de manière significative le nombre de locuteurs. »

... et le coup d'arrêt au printemps 2012

- le demi-poste pour l'animation pédagogique est supprimé
- le poste de chargé de mission d'inspection est démantelé
- les postes d'IMF et de CPD de l'Aude et du Gard sont menacés